



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité

Question écrite n° 38226

Texte de la question

M. Roland Blum attire l'attention de M. le secrétaire d'État au logement sur la mise en place de la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003. Il semblerait que certains décrets d'application de cette loi, notamment sur la sécurité des ascenseurs, n'aient pas encore été publiés. Il lui demande de bien vouloir lui préciser l'échéancier de parution des décrets d'application de ladite loi.

Texte de la réponse

Le décret d'application de la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003, relative à la sécurité des ascenseurs, a fait l'objet d'une concertation approfondi avec les partenaires concernés. Il a été soumis à l'avis de la Commission européenne et à celui des États membres, conformément à la directive européenne 98-34 du 22 juin 1998 prévoyant une procédure d'information dans le domaine des normes et réglementations techniques. Il précise, en particulier, les prescriptions relatives aux travaux de sécurité obligatoires, les dispositions minimales d'entretien et les conditions de réalisation des contrôles techniques périodiques. Ce décret, n° 2004-964 du 9 septembre 2004 relatif à la sécurité des ascenseurs, est paru au Journal officiel de la République française du 10 septembre 2004 (page 15966).

Données clés

Auteur : [M. Roland Blum](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38226

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 2004, page 3130

Réponse publiée le : 19 octobre 2004, page 8155